

# Le Collectif Boycott 68 réagit

«Nous sommes cinq militants convoqués le 13 septembre devant le tribunal correctionnel de Mulhouse, accusés de provocation «à la discrimination, à la haine ou à la violence». Il nous est reproché d'avoir, par tract, le 26 septembre 2009 à l'hypermarché Carrefour d'Illzach, appelé au boycott des produits importés d'Israël et d'avoir porté des tee-shirts comportant l'inscription «Palestine vivra, Boycott Israël», explique dans un communiqué diffusé hier le Collectif Boycott 68, qui ajoute: «Notre action a été menée dans le

cadre de la Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), une initiative non-violente lancée par 171 organisations palestiniennes et soutenue par des organisations israéliennes. Elle se développe en France comme dans le monde entier. Elle vise à faire appliquer le droit international, le droit humanitaire et les droits de l'homme en Palestine, ce que ni les institutions internationales ni les États ne font (...).

Par nos actions non-violentes, nous voulons exprimer notre indignation face à l'oppression

et l'occupation vécue par le peuple palestinien depuis plus de soixante ans. S'indigner devant le non-respect du droit est une liberté et à nos yeux un devoir.

Ce procès est politique. Il a été commandé par le gouvernement. L'accusation est choquante parce qu'elle veut étouffer notre liberté d'expression. Elle est choquante parce qu'elle cherche à pénaliser une action légitime et à faire taire les militants de la cause palestinienne».

► Collectif Palestine 68:

<http://palestine68.canalblog.com>

DNA Mulhouse 10/8/2010